

Modification des conditions particulières d'exploitation

COMMUNE DE MONS

Réf. : CCE 2021/03

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES
MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES D'EXPLOITATION EN VERTU DE
L'ARTICLE 65 DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Demandeur : Administration Communale de la Ville de Mons**Objet de la demande de révision** : Constitution d'un comité d'accompagnement commun à la S.A. COMET SAMBRE, la S.A. COMET TRAITEMENT et la S.A. VM RECYCLING.**Situation** : Rue des Fabriques 2 à 7034 Obourg**Personne à contacter** : Service Environnement et Transition écologique de la Ville de Mons 065/40.55.87

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
Service Environnement – rue du Miroir, 18 à 7000 Mons à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 14/06/2021	Le <u>21/06/2021</u>	Rue du Miroir, 18 à MONS Le <u>06/07/2021</u> à 9H00	Ad. Communale de et à Mons Grand'Place, 22 et/ou Environnement@ville.mons.be

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique, relative à un établissement de catégorie C, est ouverte au sens de l'article D.29-1§5 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le Collège communal est l'autorité compétente pour décider de la révision des conditions particulières d'exploitation de l'établissement en question.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures.

!!!ATTENTION !!! Prendre rendez-vous préalablement au 065/40.55.87.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès de l'entreprise via la personne de contact susmentionnée.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 11/06/2021



Pour le bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

(s)Maxime POURTOIS
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement.